

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Photocopie du livret de famille
- Certificat médical de moins de 2 mois, autorisant l'enfant à vivre en collectivité.
- Présentation du carnet de santé pour s'assurer que les vaccinations obligatoires ont bien été réalisées à l'âge requis par la réglementation (sauf contre-indication médicale précisée par un certificat) : BCG, diphtérie, tétanos, poliomyélite. Plusieurs haemophilus, influenzae B, hépatite B, rougeole, rubéole, oreillons.
- Le carnet de santé devra être présenté à chaque fois qu'une vaccination, un rappel sera effectué, afin d'actualiser la fiche d'inscription.
- Autorisation signée en cas d'intervention médicale ou chirurgicale si urgence il y a.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle de la famille (photocopie de l'année en cours).
- Numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiale et assimilé.
- Avis d'imposition.
- Noms, adresse et téléphones du médecin de famille et/ou pédiatre.
- Numéro de Sécurité Sociale du parent dont relève l'enfant.
- Certificat d'autorité parentale pour les parents séparés ou divorcé.
- Dossier d'inscription à remplir sur place avec **acceptation du règlement intérieur.**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame – Monsieur (1) : _____

Père, Mère, Tuteur(trice) de l'enfant (1) : _____

Déclare ma fille, mon fils, ma pupille (1) en bonne santé et apte à participer à la Halte Garderie.

J'autorise mon enfant à participer à la Halte Garderie et à y pratiquer les activités proposées.

J'autorise les responsables du séjour à faire pratiquer à mon enfant toutes interventions médicales et chirurgicales qui apparaissent utiles.

Personnes habilitées à reprendre l'enfant :

-
-
-

Noms, adresses, téléphones et nature du lien de 3 personnes autorisées à reprendre l'enfant, dont au moins 2 pouvant rejoindre rapidement la Halte Garderie.

Autorisations des personnes pouvant reprendre l'enfant : Si les parents ne peuvent amener ou venir chercher eux-mêmes leur enfant, ils peuvent autoriser que des personnes nommées sur le dossier d'inscription ou en informant la directrice.

Remettre une autorisation signée et datée pour la personne autorisée. Cette personne devra être en mesure de justifier de son identité. Aucun enfant ne sera rendu à un mineur.

Fait à _____ Le _____

Signature des parents :

(Précédée de la mention « Lu et approuvée »)